

La date limite de délibération sur le vote des taux de fiscalité locale est fixée au 30 avril pour les années de renouvellement des instances intercommunales et communales telles que 2020. Or, en raison de la crise sanitaire, le gouvernement par ordonnances 2020 – 330, 326 et 391 publiées du 25 mars au 1er avril 2020, a exceptionnellement reporté cette date au 3 juillet 2020. Toutefois l'ajournement du second tour des municipales pour les communes du Passage d'Agen et de Bon-Encontre au dimanche 28 juin n'a pas permis à l'Agglomération d'Agen de pouvoir voter ses taux dans le nouveau délai imparti. Ces ordonnances précisent par ailleurs que si aucune décision n'est prise avant cette date, les taux et tarifs appliqués en 2019 sont reconduits en 2020.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

OBJET : DCA_021/2019_BUDGET PRIMITIF 2019 – VOTE DES TAUX FISCALITE

Nombre de
délégués en
exercice : 66

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE ONZE AVRIL A 18H30

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni en séance publique sous la
Présidence de Monsieur JEAN DIONIS DU SEJOUR**

Présents : 51

M. DIONIS DU SEJOUR, M. CHOLLET, MME IACHEMET, M. FELLAH, M. PINASSEAU, MME LAUZZANA, MME FRANCOIS, M. LUSSET, MME BOULMIER, M. ZAMBONI, M. DUPEYRON, MME GALLISSAIRES, MME LAFFORE, M. DEZALOS, MME LEBEAU, M. TREY D'OUSTEAU, MME JUILLIA, M. AMELING, MME VERLHAC, M. DUBOS, MME MAILLARD, M. CONSTANS, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, M. DELBREL, MME MEYNARD, MME CAMBOURNAC, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. PONSOLLE, M. BALDY (SUPPLEANT DE M. PLO), M. GRIMA, M. DE SERMET, M. GUATTA, M. GILLY, M. NOUHAUD, M. THOMAS, M. BACQUA, M. LABADIE, M. TANDONNET, M. PIN, M. PRADINES, M. DELOUVRIE, M. ROBERT, M. MOYNIE, M. FOURNET (SUPPLEANT DE MME LAMENSANS-GARIBALDI), M. COLIN, MME GALAN, M. LABORIE, M. VIOLLEAU (SUPPLEANT DE M. DREUIL).

Absents : 8

MME RICHON, M. BOCQUET, M. MEYNARD, MME EYCHENNE, M. PECHAVY, M. LLORCA, M. DEBLADIS, MME CASSAN-GABRIELE,

Pouvoirs : 7

MME BRANDOLIN-ROBERT DONNE POUVOIR A M. DIONIS DU SEJOUR
MME MAIOROFF DONNE POUVOIR A M. PINASSEAU
MME GROLLEAU DONNE POUVOIR A MME IACHEMET
MME KHERKHACH DONNE POUVOIR A M. LUSSET
M. EYSSALET DONNE POUVOIR A MME LAFFORE
MME TANASSICHIOU DONNE POUVOIR A M. DUBOS
M. PANTEIX DONNE POUVOIR A MME LEBEAU

Date d'envoi de la
convocation :
05/04/2019

Expose :

L'équilibre général du budget primitif 2019 présenté dans le rapport qui suit, a été construit à fiscalité constante.

En effet, conformément à notre engagement de mandat, les taux d'imposition communautaires ne seront pas augmentés en 2019.

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission des Finances informée en date du 27 Mars 2019,

Le Bureau communautaire consulté en date du 4 Avril 2019.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE

1°/ DE FIXER, pour 2019, les taux suivants :

- CFE : 28,80%
- Taxe d'habitation : 9,70%
- Taxe sur le foncier non bâti : 4,12%
- TEOM : taux unique de 11% sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération

Il est à noter que les taux de TASCOM et Versement Transport pour 2019 ont été arrêtés par des délibérations spécifiques :

- TASCOM : délibération du 11 juin 2015 (coefficient multiplicateur fixé à 1,05)
- Versement transport : délibération du 6 octobre 2016 (taux maintenu à 0,75%)

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 16 / 04 / 2019

Télétransmission le 16 / 04 / 2019

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président

Jean DIONIS du SEJOUR





DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 23 JUILLET 2020

OBJET : DCA_029/2020_BUDGET PRIMITIF 2020 – EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Nombre de
délégués en
exercice : 66

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE VINGT-TROIS JUILLET A 18H30
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni à huis clos sous la Présidence de
Monsieur JEAN DIONIS DU SEJOUR, PRESIDENT A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES**

Présents : 58

M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KERKHACH, MME LAUZZANA, M. PINASSEAU, MME IACHEMET, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, MME DEJEAN-SIMONITI, M. LLORCA, MME MAIOROFF, M. N'KOLLO, M. GIRARDI, MME COMBRES, MME LASMAK, MME LUGUET, M. LAFUENTE, MME LEBEAU, MME LAMY, M. AMELING, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, MME COMBA, M. OLIVIER, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, M. MIRANDE, MME FAGET, M. MEYNARD, M. FREMY, M. DELBREL, MME MEYNARD, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA, MME THEPAUT (*SUPPLEANTE DE M. DE SERMET*), M. GUATTA, M. GILLY, M. BENAZET, M. VERDIE, M. BACQUA, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, M. CHAUVAN, MME GENOVESIO, M. DELOUVRIE, MME ROBERT, M. SOFYS, M. SANCHEZ, M. THERASSE, MME LABOURNERIE, M. LABORIE ET M. DREUIL.

Absents : 8

M. ZAMBONI, M. BENATTI, MME CUGURNO, MME FRANCOIS, M. BRUNEAU, M. RAUCH, M. DUBOS ET MME BARAILLES.

Pouvoirs : 8

M. ZAMBONI A MME BRANDOLIN-ROBERT
M. BENATTI A M. DIONIS DU SEJOUR
MME CUGURNO A MME HECQUEFEUILLE
MME FRANCOIS A M. FELLAH
MME BRUNEAU A MME COMBRES
M. RAUCH A MME LASMAK
M. DUBOS A M. TANDONNET
MME BARAILLES A M. GARCIA

Date d'envoi de la
convocation :
17/07/2020

Expose :

La crise sanitaire que nous traversons et la loi d'urgence qui a posé un certain nombre de mesures pour faire face à cette crise nous ont placés dans une situation inédite et nous conduisent à voter le budget primitif exceptionnellement tard cette année, alors que nous sommes déjà à mi-exercice d'exécution budgétaire. Autre fait inédit, nous avons tenu le débat d'orientations budgétaires dans la même séance que le vote du budget primitif.

Aussi, nous avons largement décrit le contexte incertain dans lequel s'est déroulée cette préparation budgétaire. Le budget primitif qui vous est proposé se borne donc à poursuivre la gestion des affaires courantes et à finaliser les projets lancés fin 2019. Bien entendu, il tient compte, dans la mesure du possible et en l'état actuel de nos connaissances, des impacts de la crise sanitaire. Ainsi, comme cela a été souligné pour le débat d'orientations budgétaires, le véritable premier budget primitif du nouveau mandat sera celui de 2021. Il

devra notamment intégrer les conclusions de nos échanges sur notre programme d'Agglomération et sur le pacte financier et fiscal que nous avons à construire ensemble.

L'Agglomération d'Agen doit voter les budgets suivants :

- Budget principal (B01)
- Budgets des zones d'activités économiques (B03)
- Budget Eau (B05)
- Budget Assainissement (B07)
- Budget Assainissement Non Collectif (SPANC – B08)
- Budget transport urbains (B09)
- Budget prestations de voiries (B10)
- Budget Technopole Agen Garonne (B11)
- Budget de l'Incubateur pépinière d'entreprises (B14)
- Budget du Marché d'Intérêt National (B15)

L'équilibre du budget principal est construit, à partir de taux d'imposition constants par rapport à 2019. La loi d'urgence nous imposait de voter ces taux d'imposition (CFE et TEOM uniquement du fait de la réforme de la taxe d'habitation) avant le 3/07. Or notre nouveau Conseil d'Agglomération n'étant pas installé à cette date, il ne nous a pas été possible de procéder à ce vote et les taux de 2019 sont donc automatiquement reconduits (28,80% pour la CFE, 4,12% pour la taxe sur le foncier non bâti et 11% pour la TEOM).

I – LA CONSTITUTION DE L'ÉPARGNE

Le tableau des soldes intermédiaires de gestion permet d'appréhender la formation de l'épargne tout en précisant les volumes financiers et les variations par postes. Ce n'est donc pas une présentation budgétaire.

Depuis 2015 l'ensemble des dépenses et recettes (directes et indirectes) liées au personnel de l'Administration commune (Agglomération d'Agen, Ville d'Agen et CCAS d'Agen) sont prises en charge sur le budget principal de l'Agglomération (avec remboursement par la Ville d'Agen et le CCAS). Toutefois, afin de n'examiner que le périmètre de compétences de l'Agglomération, les chiffres présentés ci-après sont retraités des dépenses et recettes liées au personnel de la Ville d'Agen et du CCAS d'Agen qui n'y figurent pas.

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE	BP19	CA19	BP20	% Var BP20/CA19
+ 70 Vente de produits hors GRH	2 665	2 565	2 552	-0,5%
+ 73 Impôts et taxes - reversements aux communes (014)	36 644	37 610	37 559	-0,1%
+ 74 Dotations et subventions hors GRH	11 832	12 310	12 734	3,4%
+ 75 Produits de gestion courante	264	266	195	-26,7%
Recettes courantes de fonctionnement (A)	51 405	52 751	53 040	0,5%
- 60 Achats	3 279	3 322	3 631	9,3%
- 61 Services extérieurs	10 073	9 596	10 420	8,6%
- 62 Autres services extérieurs (hors 012)	3 181	3 075	3 275	6,5%
- 65 Charges de gestion courante	8 455	9 794	9 425	-3,8%
Dépenses externes de fonctionnement (B)	24 988	25 787	26 751	3,7%
Valeur ajoutée (C = A - B)	26 417	26 964	26 289	-2,5%
- 63 Impôts et taxes (hors 012)	266	254	244	-3,9%
- 012 Charges de personnel nettes 012 - (013+70+74 GRH)	14 824	14 683	14 704	0,1%
Dépenses internes de fonctionnement (D)	15 090	14 937	14 948	0,1%
Epargne de gestion (E = C - D)	11 327	12 027	11 341	-5,7%
+ 76 Produits financiers	0	0	0	
- 66 Charges financières	1 065	1 029	1 032	0,3%
Résultat financier de fonctionnement (F)	1 065	1 029	1 032	0,3%
Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)	10 262	10 998	10 309	-6,3%

En K€	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Dépenses de gestion	50 386	49 896	51 132	51 761	52 735
Recettes de gestion	61 304	62 496	62 459	63 788	64 076
Epargne de gestion	10 918	12 600	11 327	12 027	11 341
Frais financiers	1 078	1 047	1 065	1 029	1 032
Epargne brute (hors exceptionnel)	9 840	11 553	10 262	10 998	10 309
Taux d'épargne brute	18,8%	21,5%	19,1%	20,0%	18,7%
<i>EB / (recettes de gestion - AC)</i>					
Encours de dette au 31/12	89 086	72 265	91 401	82 870	91 108
Remboursement capital	9 324	9 408	9 138	8 766	9 934
<u>Encours dette au 31/12</u> épargne brute	9,1 ans	6,3 ans	8,9 ans	7,5 ans	8,8 ans

A – LES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE	BP 2019		BP19	CA 2019		CA19	BP 2020		BP20	% Var BP20/CA19
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
+ 70 Vente de produits hors GRH		2 665	2 665		2 565	2 565		2 552	2 552	-0,5%
+ 73 Impôts et taxes - reversements aux communes (014)	10 786	47 430	36 644	10 800	48 410	37 610	10 806	48 365	37 559	-0,1%
+ 74 Dotations et subventions hors GRH		11 832	11 832		12 310	12 310		12 734	12 734	3,4%
+ 75 Produits de gestion courante		264	264		266	266		195	195	-26,7%
Recettes courantes de fonctionnement (A)	10 786	62 191	51 405	10 800	63 551	52 751	10 806	63 846	53 040	0,5%

Ces prévisions budgétaires sont conformes à l'état fiscal 1259-FPU et aux montants de DGF publiés sur le site de la DGCL. A ce jour, seuls les montants de DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) et de FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) ne sont pas connus.

Les recettes courantes de fonctionnement prévisionnelles, diminuées des reversements de fiscalité aux communes (il s'agit du chapitre 014 où sont prévues principalement les attributions de compensation positives et la dotation de solidarité), sont en progression de 0,5% par rapport au CA 2019. Nous avons en effet vu lors du débat d'orientations budgétaires que les recettes de l'Agglomération n'étaient que faiblement impactées par la crise sanitaire en 2020 et que ses effets se ressentiront surtout en 2021 et 2022 au niveau du produit fiscal.

Le chapitre 70 enregistre une faible baisse (-0,5% par rapport au CA 2019), les pertes de redevances des services fermés pendant le confinement étant compensées par les remboursements de frais par les communes membres pour le compte desquelles l'Agglomération a conduit le groupement de commande de masques.

Le produit (*issu de la notification des bases prévisionnelles*) des principales taxes (*fiscalité économique et fiscalité ménages*) et son évolution par rapport au produit effectivement perçu en 2019 (+897K€) sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	2019	2020 (notif1259)	Evol20/19	Evol20/19 %
TH	11 712	11 895	183	1,6%
TEOM	12 229	12 470	241	2,0%
TFPNB et TAFNB	283	286	3	1,1%
<i>sous total fiscalité ménages</i>	24 224	24 651	427	1,8%
CFE	11 578	12 038	460	4,0%
TASCOM	1 604	1 567	-37	-2,3%
CVAE	6 916	6 958	42	0,6%
IFER	489	494	5	1,0%
<i>sous total fiscalité économique</i>	20 587	21 057	470	2,3%
TOTAL	44 811	45 708	897	2,0%

Les bases de CFE, TH et TEOM restent dynamiques (respectivement +4%, +1,6% et +2%), au-delà de la revalorisation annuelle décidée dans la loi de finances pour 2020 (+1,2% pour la CFE et la TEOM et +0,9% pour la TH).

Par ailleurs, si un léger recul est constaté sur la TASCOM (-2,3%), le produit prévisionnel de la CVAE est quant à lui en progression de 0,6%.

Malgré une progression globale de 2% du produit des taxes dont nous venons de voir le détail, les prévisions du chapitre 73 (diminuées des prévisions du chapitre 014) apparaissent en baisse de 0,1% par rapport au produit perçu en 2019.

Cela s'explique d'une part, par une prévision prudente sur le niveau des rôles supplémentaires qu'il est difficile d'évaluer au stade du budget primitif (500K€ prévus au BP 2020 contre 1 215K€ perçus en 2019).

en K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Roles supplémentaires	470	1 179	780	373	1 484	1 215

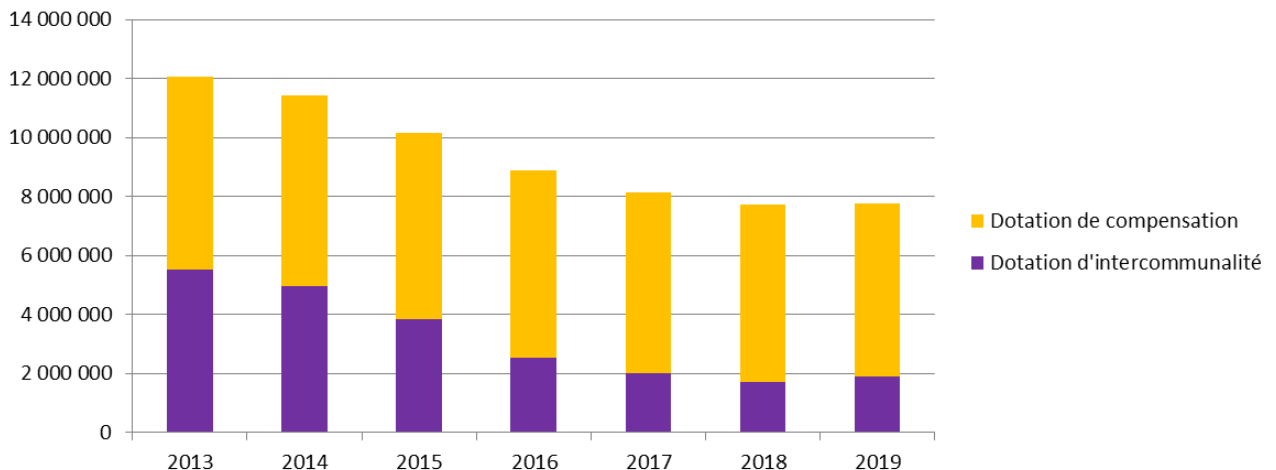
Une prévision prudente a également été effectuée pour le FPIC dont nous n'avons pas encore reçu la répartition entre l'EPCI et ses communes membres. A ce jour, nous n'avons connaissance que des montants globaux alloués à l'ensemble intercommunal (EPCI + communes membres). Le solde (versement – prélèvement) au profit de l'ensemble intercommunal est en légère augmentation par rapport à 2019 (2 527K€ contre 2 443K€) mais nous ne connaissons pas encore la part qui reviendra à l'Agglomération.

D'autre part, ce chapitre est impacté par la perte de 50% du versement du produit de la taxe sur les paris hippiques dont une partie revient désormais à la commune du Passage d'Agen (-45K€).

Le chapitre 74 connaît une hausse sensible de 3,4% par rapport à 2019.

C'est au sein de ce chapitre qu'est comptabilisée la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui augmente de 1,1% par rapport à 2019, la progression de la dotation d'intercommunalité (+191K€) étant supérieure à l'écrêtement de la dotation de compensation (-108K€). Pour autant, elle est loin de retrouver son niveau de 2013 (12M€).

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	évol/2020/2019
Dotation d'intercommunalité	5 523 629	4 980 525	3 835 755	2 551 007	1 992 572	1 717 154	1 886 371	2 077 157	10,1%
Dotation de compensation	6 530 773	6 459 840	6 318 857	6 327 210	6 151 393	6 022 941	5 884 648	5 777 058	-1,8%
Total	12 054 402	11 440 365	10 154 612	8 878 217	8 143 965	7 740 095	7 771 019	7 854 215	
<i>Evol / n-1 en volume</i>		-614 037	-1 285 753	-1 276 395	-734 252	-403 870	30 924	83 196	
<i>Evol / n-1 en %</i>		-5,4%	-12,7%	-14,4%	-9,0%	-5,2%	0,4%	1,1%	



Les allocations compensatrices des exonérations fiscales, elles aussi comptabilisées au chapitre 74, progressent de 96K€ par rapport à 2019 (soit +7,4%) mais sont portées uniquement par la compensation des exonérations de TH (1 119K€ au BP 2020 contre 1 055K€ au CA 2019) et par la compensation des exonérations de CFE (dispositif de la cotisation minimum) qui ne représente que 243K€ au BP 2020. Or la compensation des exonérations de TH est amenée à disparaître en 2021 en même temps que la taxe d'habitation. Cette compensation sera intégrée dans le calcul de la quote-part de TVA que l'Agglomération doit récupérer, de sorte que le montant de TVA que l'Agglomération percevra en 2021 sera équivalent au montant de TH perçu en 2020 plus le montant de la dotation de compensation des exonérations de TH de 2020.

On retrouve par ailleurs au sein de ce chapitre :

- le FCTVA récupéré sur les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie (50K€),
- le reversement par la commune du Passage d'Agen de la part de produit de la taxe sur les paris hippiques qu'elle récupère en 2020 à la faveur d'un changement législatif (45K€, reversement dégressif jusqu'en 2022),
- l'aide de l'Etat relative aux masques achetés par l'Agglomération pendant la crise sanitaire (88K€ espérés),
- les aides apportées par les autres financeurs (CAF, Région, Département, Caisse des Dépôts, Europe, ADEME et CITEO pour la valorisation des déchets...) à hauteur d'environ 2 930K€.

Enfin, le chapitre 75 enregistre une baisse d'environ 70K€ du fait de l'impact de la crise sanitaire sur la redevance versée par le délégataire qui assure la gestion du centre des congrès dont une partie est calculée sur l'évolution du chiffre d'affaires. Par ailleurs, ce chapitre comptabilisait en 2019 l'excédent reversé par le budget annexe relatif à la zone d'activité Mestre Marty 2 (95K€) suite à sa clôture au 31/12/2019..

B – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (dépenses de gestion)**1) Les dépenses externes de fonctionnement**

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE	BP 2019		BP19	CA 2019		CA19	BP 2020		BP20	% Var BP20/CA19
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
- 60 Achats	3 279		3 279	3 322		3 322	3 631		3 631	9,3%
- 61 Services extérieurs	10 073		10 073	9 596		9 596	10 420		10 420	8,6%
- 62 Autres services extérieurs (hors 012)	3 181		3 181	3 075		3 075	3 275		3 275	6,5%
- 65 Charges de gestion courante	8 455		8 455	9 794		9 794	9 425		9 425	-3,8%
Dépenses externes de fonctionnement (B)	24 988		24 988	25 787	0	25 787	26 751		26 751	3,7%

Les dépenses externes de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à 26 751K€, soit une augmentation de 3,7% par rapport au CA 2019. Cette progression trouve sa source dans les éléments suivants :

- achat de masques pour les agents de l'Agglomération (ainsi que de blouses et gants) mais également pour le compte des communes membres et d'autres organismes (ce qui fait par ailleurs l'objet d'un remboursement et d'une aide de l'Etat évoquée supra) pour un total de 412K€,
- progression du coût des fluides et de la maintenance des bâtiments communautaires (+180K€) avec notamment la mise en service de nouveaux équipements (par exemple le gymnase de l'ASPTT),
- progression du coût de maintenance des voiries et ouvrages communautaires (+92K€) avec notamment l'entretien de la passerelle au-dessus de la Garonne et le remboursement aux communes des déchets de voirie,
- progression du coût d'entretien des réseaux, notamment hydraulique et pluvial (+96K€) avec l'entretien de nouvelles zones (Toulzac et nouvelle digue de Boé),
- progression des coûts de maintenance informatique avec le déploiement de nouveaux logiciels et outils (+99K€),
- l'inscription de crédits (+230K€) pour réaliser un certain nombre d'études stratégiques (étude revitalisation centres villes, étude stratégie de gestion des déchets, plan de déplacement d'entreprise, élaboration d'une convention territoriale globale pour les services petites enfance et jeunesse, étude sur les modes de gestion de l'éclairage public),
- la montée en puissance du plan de formation (+68K€),
- le projet de lutte contre la fracture numérique porté par le service politique de la Ville (+46K€),
- les prestations engagées dans le cadre du PLIE et qui font par ailleurs l'objet de financements européens (+82K€).

Par ailleurs, le chapitre 65, en baisse de 3,8% par rapport au CA 2019 est d'un côté allégé de la subvention versée au budget annexe du TAG en 2019 (-1,7M€). Mais de l'autre, il subit l'augmentation de la subvention d'équilibre prévisionnelle à verser au budget annexe transport (+660K€). Le dispositif des tickets restaurant instauré au 1^{er} août 2019 pèse en année pleine sur ce chapitre (+250K€). Le contingent SDIS est quant à lui en augmentation de 34K€ par rapport à 2019. L'office de tourisme intercommunal (OTI), impacté par la crise sanitaire aurait quant à lui besoin d'une subvention prévisionnelle en augmentation de 266K€ par rapport à celle versée en 2019. Enfin, une nouvelle subvention est prévue pour le campus Lot-et-Garonne numérique (56K€) et un soutien plus important qu'en 2019 (+140K€) sera apporté à plusieurs manifestations devant avoir lieu au centre des congrès (sous réserve qu'elles ne soient pas annulées à cause de la crise sanitaire).

2) L'exploitation du service public de collecte et de traitement des déchets

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS : exploitation

	BP 2018	CA 2018	CA 2019	BP 2020	variations	
Collecte et traitement	7 995	7 903	7 966	7 999	63	0,8%
Personnel net	4 505	4 354	4 645	4 594	291	6,7%
Frais financiers			22	21		
Amortissement	656	696	829	813	133	19,1%
Total dépenses	13 156	12 953	13 462	13 427	509	3,9%
	2 247	2 348	2 470	2 332		
Recettes traitement	1 747	1 829	1 934	1 797	105	5,7%
Redevance spéciale	500	519	536	535	17	3,3%
TEOM	11 865	11 895	12 229	12 470	334	2,8%
Total recettes	14 112	14 243	14 699	14 802	456	3,2%
Recettes - dépenses	956	1 290	1 237	1 375	-53	-4,1%
produits à recouvrer par la TEOM	10 909	10 605	10 992	11 095		
(dépenses - recettes non fiscales)						
taux de couverture de la TEOM	109%	112%	111%	112%		
[teom / (dépenses - recettes non fiscales)]						

Les produits affectés à l'équilibre de la compétence « Collecte et Traitement des Déchets » sont constitués des recettes suivantes :

- TEOM,
- Redevance spéciale,
- Recettes de traitement,
- Remboursement par le délégataire gérant l'usine d'incinération de la taxe foncière payée par l'AA et des frais de contrôle de la DSP.

Après l'harmonisation, sur l'ensemble des 31 communes, du taux de la TEOM et l'optimisation de la collecte, les résultats révèlent depuis 2016 un excédent qui a contribué au rachat de l'usine d'incinération des ordures ménagères du Passage (1,7M€).

Le produit de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est destiné à couvrir le coût du service de la collecte et du traitement des déchets. Ce coût est constitué :

- des frais de personnel pour les prestations assurées en régie (collecte, déchetteries...),
- des frais liés aux divers contrats de prestation de traitement (notamment incinération et tri),
- de l'amortissement des investissements réalisés (achat de bennes, de conteneurs...).

Les dépenses prévisionnelles 2020 affichent une certaine stabilité par rapport à 2019. Malgré la baisse des recettes de traitement liée à la chute des prix des matériaux, le dynamisme des bases de TEOM permet de couvrir ces dépenses et de dégager un excédent d'exploitation, qui n'excède pas les 15% généralement retenus dans la jurisprudence et qui

doit être relativisé au regard des charges indirectes et des charges de structure qu'il n'intègre pas. Par ailleurs, le service de la collecte et du traitement des déchets va faire face à la hausse progressive de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), qui pourrait peser 700K€ de plus à l'horizon 2025. Il doit également relever le défi de la réduction des déchets produits, en investissant dans un plan d'actions et dans des mesures incitatives.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS : investissements (hors restes à réaliser)

	BP 2018	CA 2018	CA 2019	BP 2020
CTA			19	30
Matériel technique et informatique		74	18	23
Déchetteries		89	204	321
Véhicules et bennes		414	382	421
Bornes et bacs		417	553	580
Remboursement capital dette			111	111
TOTAL	0	994	1 287	1 486
+ acquisition usine d'incinération			1 672	
			2 666	

En matière d'investissement, est intégré au BP 2020 un programme ambition de restructuration des déchetteries (ajout de nouvelles filières de tri notamment), dans la continuité de ce qui a été entamé en 2019. Se poursuivront également en 2020 la mise aux normes des points d'apport volontaire ainsi que le renouvellement des bennes et bacs.

3) Les dépenses internes de fonctionnement

Les dépenses internes de fonctionnement comprennent les impôts et taxes payés par l'Agglomération sur les biens lui appartenant et les charges de personnel. De ces dernières sont déduites les atténuations de charges constituées par les remboursements relatifs aux arrêts de travail, les subventions relatives aux emplois aidés...

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE	BP 2019		BP19	CA 2019		CA19	BP 2020		BP20	% Var BP20/CA19	Variation BP20/CA19
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes			
- 63 Impôts et taxes (hors 012)	266		266	254		254	244		244	-3,9%	-10
- 012 Charges de personnel nettes 012 - (013+70+74 GRH)	15 092	268	14 824	14 920	237	14 683	14 934	230	14 704	0,1%	21
Dépenses internes de fonctionnement (D)	15 358	268	15 090	15 174	237	14 937	15 178	230	14 948	0,1%	11

Le montant des impôts payés par l'AA est quasi-stable.

Les dépenses brutes de personnel (de l'Agglomération uniquement, hors Ville et CCAS d'Agen) sont, elles aussi, quasi stables puisqu'elles n'augmentent que de 15K€ entre le BP 2020 et le CA 2019. En effet, les dépenses supplémentaires, qu'elles soient liées à la gestion interne des ressources humaines ou à des mesures nationales, sont quasiment compensées par les économies réalisées :

- La gestion interne des ressources humaines **soit + 260K€** :
 - effet « glissement vieillesse technicité » (GVT) lié à l'évolution mécanique des carrières (avancements d'échelon, de grade, promotion interne),
 - revalorisation des primes au mérite des agents de catégorie C
 - versement d'une prime exceptionnelle pendant la période de confinement

- Les mesures nationales (PPCR, parcours professionnel carrières et rémunération pour les catégories A et C ainsi que l'indemnité différentielle SMIC et provision en cas de rupture conventionnelle) **soit + 34K€**
- Des économies, soit **- 279K€**, liées :
 - aux non remplacements des départs (retraite, mutation...),
 - à la non reconduction de certains contrats (contrats aidés ou contrat public),
 - à l'impact de l'application des clés de répartition.

Le tableau des postes budgétaires de l'Agglomération, obtenu par application des clés de répartition 2019 au tableau des postes budgétaires de l'administration commune est annexé au présent rapport.

C – L'EPARGNE

L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les dépenses internes et externes de fonctionnement.

L'épargne brute est obtenue après retranchement des frais financiers.

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE	BP 2019		BP19	CA 2019		CA19	BP 2020		BP20	% Var BP20/CA19	Variation BP20/CA19
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes			
Epargne de gestion (E = C - D)			11 327			12 027			11 341	-5,7%	-686
+ 76 Produits financiers		0	0		0	0			0		0
- 66 Charges financières	1 065		1 065	1 029		1 029	1 032		1 032	0,3%	3
Résultat financier de fonctionnement (F)	1 065	0	1 065	1 029	0	1 029	1 032	0	1 032	0,3%	3
Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)			10 262			10 998			10 309	-6,3%	-689

Les frais financiers affichent une certaine stabilité.

La progression des recettes ne suffisant pas à compenser la hausse des dépenses, l'épargne brute prévisionnelle, tout en restant à un taux confortable de 18,7%, baisse par rapport à l'optimal jusqu'alors considéré à 20% (*il est rappelé que la côte d'alerte pour l'épargne brute est à 10%*). Il reste toutefois proche du taux d'épargne brute affiché au BP 2019 et on voit que l'exécution budgétaire nous avait menés à un taux amélioré au CA 2019. On peut donc espérer présenter un taux d'épargne brute proche des 20% au CA 2020.

En K€	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Dépenses de gestion	50 386	49 896	51 132	51 761	52 735
Recettes de gestion	61 304	62 496	62 459	63 788	64 076
Epargne de gestion	10 918	12 600	11 327	12 027	11 341
Frais financiers	1 078	1 047	1 065	1 029	1 032
Epargne brute (hors exceptionnel)	9 840	11 553	10 262	10 998	10 309
Taux d'épargne brute	18,8%	21,5%	19,1%	20,0%	18,7%
EB / (recettes de gestion - AC)					

D – LES MOUVEMENTS EXCEPTIONNELS

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE	BP 2019		BP19	CA 2019		CA19	BP 2020		BP20	% Var BP20/CA19	Variation BP20/CA19
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes			
+ 77 Produits exceptionnels		396	396		7 595	7 595		3	3	-100,0%	-7 592
- 67 Charges exceptionnelles	353		353	1 874		1 874	425		425	-77,3%	-1 449
Résultat exceptionnel (H)	353	396	43	1 874	7 595	5 721	425	3	-422	-107,4%	-6 143
Autofinancement (I = G + H)			10 305			16 719			9 887	-40,9%	-6 832

Les mouvements exceptionnels ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'épargne brute qui doit donner une vision juste de la capacité d'autofinancement structurelle de la collectivité.

Il n'en demeure pas moins que le résultat exceptionnel pèse sur le résultat global de l'exercice et constitue une source de financement ponctuelle lorsqu'il est excédentaire.

Par définition, il est difficile d'anticiper des événements exceptionnels qui pourraient intervenir au cours de l'exercice. On retrouve toutefois en dépenses les 288K€ d'indemnités versées en début d'année dans le cadre du contentieux relatif versement du au solde de la participation de l'Agglomération sur le tronçon Tours-Bordeaux de la LGV.

Il est à noter que les cessions prévues au BP au chapitre 024 en section d'investissement (443K€), n'apparaîtront, qu'une fois réalisées, au chapitre 77 au compte administratif 2020. On y retrouve notamment les 385K€ de la cession du château de Pélissier ainsi que des cessions de véhicules.

II – RECAPITULATIF BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

Il est proposé ci-dessous, de récapituler les propositions budgétaires 2020 par chapitre de manière à examiner leur évolution par rapport au BP et au CA 2019. Le premier tableau retrace les prévisions relatives à l'Agglomération seule (hors dépenses et recettes directes et indirectes liées au personnel de la Ville d'Agen et du CCAS). Le second tableau retrace les prévisions effectivement inscrites au budget de l'Agglomération (y compris dépenses et recettes directes et indirectes de personnel pour l'ensemble de l'administration commune).

Prévisions Agglomération d'Agen seule

<i>mouvements réels / hors excédent reporté / hors flux mutualisation</i>		BP 2019	CA 2019	BP 2020	Evol /CA19	Evol /CA19
011	Charges à caractère général	16 798 780	16 246 825	17 569 536	1 322 711	8,14%
65	Autres charges de gestion courante	8 454 972	9 794 226	9 424 676	-369 550	-3,77%
66	Charges financières	1 064 604	1 029 128	1 031 864	2 737	0,27%
67	Charges exceptionnelles	353 316	1 874 122	425 411	-1 448 711	-77,30%
012	Charges de personnel	15 091 571	14 918 793	14 934 230	15 437	0,10%
014	Atténuation de produits	10 786 399	10 799 756	10 805 766	6 010	0,06%
Total dépenses		52 549 642	54 662 850	54 191 483	-471 367	-0,86%
70	Produits des services et des domaines	2 813 260	2 672 848	2 663 765	-9 083	-0,34%
73	Impôts et taxes	47 429 754	48 410 274	48 365 332	-44 942	-0,09%
74	Dotations et participations	11 855 317	12 316 506	12 783 174	466 668	3,79%
75	Autres produits de gestion courante	263 640	265 956	194 516	-71 440	-26,86%
76	Produits financiers	0	0	0	0	0,00%
77	Produits exceptionnels	382 278	7 594 512	2 750	-7 591 762	-99,96%
013	Atténuation de charges	96 500	121 381	69 500	-51 881	-42,74%
Total recettes		62 840 749	71 381 478	64 079 037	-7 302 441	-10,23%
Epargne brute (hors excep)		10 262 145	10 998 238	10 310 215	-688 023	-6,26%
Taux épargne brute (hors excep)		19,2%	20,0%	18,7%		

Prévisions Administration commune

<i>mouvements réels / hors excédent reporté</i>		BP 2019	CA 2019	BP 2020	Evol BP20/CA19	Evol BP20/CA19
011	Charges à caractère général	17 103 435	16 497 698	17 884 582	1 386 884	8,4%
65	Autres charges de gestion courante	8 813 909	9 937 999	9 568 852	-369 147	-3,7%
66	Charges financières	1 064 604	1 029 128	1 031 864	2 736	0,3%
67	Charges exceptionnelles	353 316	1 874 122	425 411	-1 448 711	-77,3%
012	Charges de personnel	39 008 717	38 593 379	39 180 937	587 558	1,5%
014	Atténuation de produits	10 786 399	10 799 756	10 805 766	6 010	0,1%
Total dépenses		77 130 380	78 732 082	78 897 412	165 330	0,2%
70	Produits des services et des domaines	27 114 232	26 458 018	27 267 424	809 406	3,1%
73	Impôts et taxes	47 429 754	48 410 274	48 365 332	-44 942	-0,1%
74	Dotations et participations	11 897 882	12 357 161	12 811 711	454 550	3,7%
75	Autres produits de gestion courante	263 640	265 956	194 516	-71 440	-26,9%
76	Produits financiers	0	0	0	0	#DIV/0!
77	Produits exceptionnels	396 278	7 632 863	36 594	-7 596 269	-99,5%
013	Atténuation de charges	248 100	320 312	255 000	-65 312	-20,4%
Total recettes		87 349 886	95 444 584	88 930 577	-6 514 007	-6,8%
Epargne brute (hors excep)		10 176 544	10 953 761	10 421 982	-531 779	-4,9%
Taux épargne brute (hors excep)		13,0%	13,8%	13,0%		

Le niveau d'épargne brute reste sensiblement le même. Le taux d'épargne brute ressort beaucoup plus bas car le même niveau d'épargne brute est rapporté à un niveau beaucoup plus élevé de recettes de fonctionnement (ces dernières intégrant les remboursements de masse salariale versés

REÇU EN PREFECTURE

le 05/08/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-047-200035459-20200723-DCR_029_202

par la Ville et le CCAS d'Agen à l'Agglomération).

III – LES PREVISIONS DU BP 2020 AU REGARD DU CONTRAT FINANCIER SIGNÉ AVEC L'ÉTAT

	CA 2018	CA 2019	BP 2020
chapitre 011	16 000 250	16 497 698	17 884 582
chapitre 012	39 465 803	38 593 379	39 180 937
chapitre 65	7 721 092	9 937 999	9 568 852
chapitre 66	1 047 485	1 029 128	1 031 864
chapitre 67	369 379	1 874 122	425 411
TOTAL	64 604 010	67 932 325	68 091 646
chapitre 013	347 351	320 312	255 000
total éligible	64 256 659	67 612 013	67 836 646
plafond	64 614 407	65 389 780	66 174 457
soit dépassement	0	2 222 233	1 662 189

Bien que les mesures de reprises financières prévues dans les contrats financiers signés avec l'Etat soient suspendues en 2020, en raison de la crise sanitaire (loi du 23 mars 2020), il est intéressant de regarder comment le budget primitif 2020 se situe au regard des engagements initialement pris par l'Agglomération.

II – L'INVESTISSEMENT ET L'ENDETTEMENT

A – LES INVESTISSEMENTS 2020 PREVUS AU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Dépenses investissement brutes budget principal		BP 2020	REPORTS	TOTAL
P26	Voirie communautaire	3 571 604,89	2 198 008,75	5 769 613,64
P20	Participation LGV Tours-Bordeaux (solde)	3 801,37	4 286 456,46	4 290 257,83
P59	Eclairage public	1 155 100,00	951 836,38	2 106 936,38
P60	FST	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
P82	Pont et barreau de Camélat	1 641 000,00	267 917,42	1 908 917,42
P72	Maisons de santé	275 235,00	1 445 448,68	1 720 683,68
P37	Habitat social	893 750,00	618 483,36	1 512 233,36
P84	Schéma collecte	1 005 000,00	352 599,68	1 357 599,68
P11	Protection contre les crues	995 000,00	326 268,30	1 321 268,30
P58	Pluvial	671 000,00	565 089,90	1 236 089,90
P98	Plan lumière	1 030 000,00	0,00	1 030 000,00
P38	Gymnases	370 000,00	495 655,97	865 655,97
P76	Hydraulique	498 000,00	320 400,30	818 400,30
P63	Plan vélo	203 000,00	568 774,50	771 774,50
P73	Schéma touristique	367 250,00	328 312,07	695 562,07
P100	ALSH rive gauche	457 000,00	9 092,45	466 092,45
P56	Centre des congrès	315 000,00	20 170,00	335 170,00
P104	Voie verte berges de Garonne	290 000,00	0,00	290 000,00
P76B	PAPI du Bruilhois	184 000,00	54 114,40	238 114,40
COV	Participation Fonds de solidarité entreprises	193 684,00	0,00	193 684,00
P22	Cohésion sociale	90 000,00	94 836,18	184 836,18
P85	Aires d'accueil des gens du voyage	125 028,40	48 322,30	173 350,70
P70	Plan économies d'énergie	102 000,00	64 575,00	166 575,00
P61	Participation RN21	153 000,00	0,00	153 000,00
P90	Agglo numérique	90 000,00	57 270,00	147 270,00
P110	Nouvelle crèche Roquefort	141 400,00	0,00	141 400,00
P65	Documents d'urbanisme	118 000,00	21 816,48	139 816,48
P62	Accessibilité	132 500,00	4 553,83	137 053,83
P77	2ème échangeur autoroutier	120 000,00	0,00	120 000,00
P91	Schéma incendie	71 810,00	28 267,52	100 077,52
P89	Accessibilité gare	45 000,00	44 950,00	89 950,00
	Divers	71 226,49	7 991,12	79 217,61
P83	Amorce rocade ouest	30 000,00	41 704,00	71 704,00
P109	Implantation club kayak à Passeligne	36 000,00	0,00	36 000,00
P51	PNUFAG	0,00	31 915,06	31 915,06
P81	Requalification des ZAE	9 360,42	17 190,68	26 551,10
P105	Golf de Bon-Encontre	0,00	22 985,59	22 985,59
	TOTAL PPI	17 454 750,57	13 295 006,38	30 749 756,95

Le montant des restes à réaliser (engagés sur 2019 mais restant à réaliser sur 2020) s'élève à 13 295K€.

A ces restes à réaliser s'ajoutent 17 455K€ de crédits nouveaux prévus pour financer les opérations inscrites au PPI et parmi elles :

- les investissements sur les réseaux : 31,5%
- les investissements relatifs aux grandes infrastructures : 11%
- le fonds de solidarité territoriale (solde des projets financés jusqu'au 31/12/2019) : 11,5%
- les investissements relatifs aux autres compétences de l'AA : 46%

Ne sont inscrites au budget que les recettes certaines (notifiées ou contractualisées). Les autres recettes prévues aux plans de financement des projets seront inscrites à l'occasion de décisions modificatives au fur et à mesure de leur confirmation et de l'engagement des dépenses qu'elles financent.

Recettes investissement budget principal		REPORTS	TOTAL	
P11	Protection contre les crues	623 000,00	1 092 118,00	1 715 118,00
P82	Pont et barreau de Camélat	954 000,00	353 568,48	1 307 568,48
P26	Voirie communautaire	347 540,00	652 252,32	999 792,32
P38	Gymnases	15 000,00	830 642,20	845 642,20
P72	Maisons de santé	0,00	720 000,00	720 000,00
P70	Plan d'économie d'énergie	240 000,00	250 664,19	490 664,19
P76	Hydraulique	306 000,00	102 545,50	408 545,50
P51	PNUFAG (Cession Pélissier)	385 000,00	0,00	385 000,00
P59	Eclairage public	75 925,00	288 301,48	364 226,48
P56	Centre des congrès (cession matériel scénique)	215 000,54	0,00	215 000,54
P98	Plan lumière	208 308,00	0,00	208 308,00
P73	Schéma touristique	111 020,00	88 625,00	199 645,00
P25	Concession SEM - ZAC Le Rouge	150 000,00	0,00	150 000,00
P68	Schéma enseignement supérieur	34 143,00	0,00	34 143,00
P65	Documents d'urbanisme	15 000,00	0,00	15 000,00
P81	Requalification ZAE	7 000,00	0,00	7 000,00
TOTAL		3 686 936,54	4 378 717,17	8 065 653,71

B – LES INVESTISSEMENTS DE MAINTENANCE

Dépenses investissement brutes		BP 2020	REPORTS	TOTAL
S1	Maintenance mobilier/matériel	145 680	49 968	195 648
S2	Maintenance matériel roulant	919 300	562 606	1 481 906
S3	Maintenance informatique	480 705	103 106	583 811
S4	Maintenance bâtiments	442 431	87 483	529 914
TOTAL MAINTENANCE		1 988 116	803 164	2 791 280

Afin de distinguer les investissements liés à des projets des investissements courants portant sur les moyens mobiliers et immobiliers de la collectivité, il a été mis en place des secteurs de maintenance. On retrouve dans ces rubriques les crédits nécessaires à la maintenance du patrimoine immobilier de la collectivité (locaux du siège, centre technique, unités territoriales, maisons de santé, Aquasud, COJC...) ainsi que les crédits destinés à l'acquisition de matériel (mobilier, matériel informatique, logiciels) et de matériel roulant (bennes à ordures ménagères, engins techniques, véhicules légers...).

C – LE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En K€	BP	CA	BP	CA	BP
	2018	2018	2019	2019	2020
Epargne brute (hors exceptionnel)	9 840	11 553	10 262	10 998	10 309
Taux d'épargne brute <i>EB / (recettes de gestion - AC)</i>	18,8%	21,5%	19,1%	20,0%	18,7%
Encours de dette au 31/12	89 086	72 265	91 401	82 870	91 108
Remboursement capital	9 324	9 408	9 138	8 766	9 934
<u>Encours dette au 31/12</u> épargne brute	9,1 ans	6,3 ans	8,9 ans	7,5 ans	8,8 ans

Compte tenu de l'épargne brute prévisionnelle dégagée sur la section de fonctionnement et des dépenses et recettes d'investissement inscrites au budget, si ces dernières devaient être réalisées dans leur totalité, il serait nécessaire de réaliser un emprunt d'équilibre de 18 172K€. Sur ces 18M€ nécessaires à l'équilibre du budget, 10M€ figurent déjà dans les reports (emprunts souscrits mais non encaissés en 2019) en couverture du déficit des restes à réaliser.

L'encours de dette prévisionnel au 31/12/2020 (91 108K€) est équivalent à l'encours de dette prévisionnel au 31/12/2019 (91 401K€), mais on a vu que sa réalisation au CA 2019 avait été bien moindre (82 870K€). Mais surtout, la capacité de désendettement (8,8 ans) resterait inférieure à 12 ans, considéré désormais comme le plafond légal à ne pas dépasser (article 29-I de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022).

C – L'EQUILIBRE BUDGETAIRE 2020

EQUILIBRE DU BP 2020 BUDGET PRINCIPAL AA

		DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT	84 207 411,96 €	88 965 576,37 €
002	Excédent 2019 (env 7721)		5 326 988,88 €
		84 207 411,96 €	94 292 565,25 €
023	Virement (env 501)	10 085 153,29 €	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	94 292 565,25 €	94 292 565,25 €
	INVESTISSEMENT	30 015 959,29 €	11 759 028,21 €
	Reports 2019	14 098 416,03 €	4 399 876,50 €
	Emprunt de couverture		10 000 000,00 €
		44 114 375,32 €	26 158 904,71 €
021	Virement (env 442)		10 085 153,29 €
		44 114 375,32 €	36 244 058,00 €
001	Déficit d'investissement 2019 (env 23998)	3 230 062,28 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (env 10379 et 23962)		2 928 601,81 €
		47 344 437,60 €	39 172 659,81 €
16411	Emprunt d'équilibre (env 9126)		8 171 777,79 €
	TOTAL INVESTISSEMENT	47 344 437,60 €	47 344 437,60 €

III – LES BUDGETS ANNEXES

1 - LE BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS URBAINS»

L'exercice 2020 se déroule dans un contexte de grande incertitude lié à la crise sanitaire qui aura sans conteste un fort impact sur le niveau des recettes avec une baisse sensible attendue du versement mobilité (ex versement transport).

Dans le même temps, la collectivité s'est engagée avec le délégataire, Kéolis, dans une importante négociation afin de traduire, au niveau des dépenses, la baisse des charges (consommation en carburant, personnel placé en chômage partiel ...) provoquée par les deux mois d'arrêt des activités de transport public et scolaire liés à la mise en confinement total. La négociation étant toujours en cours et son issue restant par conséquent encore incertaine, le BP 2020 a été construit sur une base prudente en la matière avec une contribution DSP en baisse de 320K€ par rapport à la contribution versée en 2019.

Malgré cette baisse conjoncturelle de la contribution DSP, les dépenses de fonctionnement prévues au BP 2020 sont stables par rapport à celles constatées en 2019. Sont en effet prévus au BP 2020 une augmentation de notre contribution au transport scolaire dont la compétence est désormais assumée par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine (+132K€). S'ajoutent à cela le coût de l'AMO de la nouvelle procédure de DSP à lancer en vue d'un nouveau contrat à signer en 2021 et celui de l'enquête origine-destination (+90K€). A noter que, depuis 2019, le budget annexe transport assume désormais directement la charge de son personnel (152K€ prévus en 2020).

En termes de recettes, la prévision de versement mobilité (ex versement transport) a été également revue à la baisse (-810K€ par rapport au montant perçu en 2019) en raison de l'impact attendu de la crise sanitaire avec la très forte montée en charge du chômage partiel sur une grande partie des contribuables de cette taxe que sont les employeurs privés d'au moins 11 salariés.

Cette forte baisse du VM implique de fait l'augmentation de la subvention d'équilibre prévisionnelle en provenance du budget principal (731K€ au BP 2020 contre 190K€ au BP 2019).

TRANSPORTS URBAINS : exploitation

DEPENSES	CA	BP	CA	BP	variations	
	2018	2019	2019	2020		
Participation Kéolis	6 676	6 955	7 316	7 000	-316	-4,3%
Transport scolaire hors DSP	104	110	114	246	132	115,8%
Personnel		145	125	152	27	21,6%
Autres dépenses	281	281	185	369	184	99,5%
Amortissements	692	622	673	671	-2	-0,3%
Total	7 753	8 113	8 413	8 438	25	0,3%
<i>Variation</i>	<i>122</i>	<i>360</i>	<i>300</i>	<i>25</i>		

RECETTES	CA	BP	CA	BP	variations	
	2018	2019	2019	2020		
VM (ex VT)	6 210	6 200	6 760	5 950	-810	-12,0%
CG47	1 106	1 106	1 220	1 334	114	9,3%
DGD	194	194	194	194	0	0,0%
Autres	157	423	170	229	59	34,7%
Subvention équilibre B01	0	190	69	731	662	959,4%
Excédent N-1		0		0	0	
Total	7 667	8 113	8 413	8 438	25	0,3%

NET Recettes - dépenses	-86	0	0	0		
<i>variation</i>	<i>-157</i>	<i>86</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		

Au niveau des investissements, en 2020, et dans l'attente de relancer une nouvelle procédure de DSP, les seules dépenses sont les suivantes :

- travaux sur dépôt de bus pour un montant de 380K€,
- l'acquisition de mobilier urbain (poteaux et abribus) pour un montant de 55K€,
- quelques travaux de mise en accessibilité d'arrêts de bus pour 15K€.

La couverture de ces dépenses nécessite l'inscription d'un emprunt d'équilibre prévisionnel d'un montant de 102K€.

2 – LE BUDGET ANNEXE « ZONES D’ACTIVITES ECONOMIQUES »

Ce budget regroupe l’ensemble des zones déclarées d’intérêt communautaire et que l’Agglomération aménage en régie.

La particularité de ce budget est que les dépenses liées à l’aménagement des zones (acquisitions foncières, travaux et frais de commercialisation) et les recettes liées aux cessions de terrains ou aux financements obtenus sont retracées en section de fonctionnement. Ce budget, comme celui du TAG, repose sur une comptabilité de stocks, avec reprise du stock initial (dépenses de fonctionnement et recette d’investissement) en début d’exercice et constatation du stock final (recette de fonctionnement et dépenses d’investissement) en fin d’exercice.

La section d’investissement enregistre donc ces écritures de stock ainsi que l’emprunt prévisionnel nécessaire à l’équilibre du budget.

Entre 2014 et aujourd’hui, près de 40 hectares de foncier public économique ont été cédés sur le territoire agenais et ce pour les seules zones d’activités économiques d’intérêt communautaire relevant de la compétence de l’Agglomération d’Agen.

En recette, l’exercice 2020 sera marqué par de nouvelles cessions :

- ZAC LA ROUBIAGUE sur Layrac avec les ventes de JACASSA et INNOVI,
- ZAC AGROPOLE 2 et 3 avec les cessions relatives aux extensions des entreprises LE CHEF, CITE GOURMANDE et VEGECROC,
- SUN VALLEY avec les cessions relatives à l’implantation de DTS et à l’extension de FONROCHE.

En dépense, le principal poste 2020 est constitué par les travaux d’aménagement de l’accès et la viabilisation du dernier lot de SUN VALLEY (arrière REDEN SOLAR et FONROCHE BIO GAZ & ECLAIRAGE PUBLIC) permettant la mise en œuvre des chantiers privés DTS et l’extension de FONROCHE.

Malgré le fort dynamisme des produits de cession dans un contexte de baisse des dépenses, l’équilibre du budget nécessite l’inscription d’un emprunt prévisionnel de 3,6M€.

Dépenses	BP 2020
LACOURBE ACQUISITION TERRAIN	558,00
AGROPOLE 2	113 000,00
AGROPOLE 3	23 000,00
LA ROUBIAGUE	9 000,00
SUN VALLEY	411 187,00
INTERETS	16 309,88
ICNE	-3,83
TOTAL	573 051,05
Recettes	BP 2020
AGROPOLE 2 VENTE DE TERRAINS	89 975,00
AGROPOLE 3 VENTE DE TERRAINS	567 725,00
LA ROUBIAGUE VENTE DE TERRAINS	298 674,00
SUN VALLEY VENTE DE TERRAINS	1 026 270,40
TOTAL	1 982 644,40

ZAE BP 2020 (en K€)

DEPENSES Fonctionnement		RECETTES fonctionnement	
Reprise stock initial	8 770	Vente terrains	1 983
Acquisitions Travaux et études	557	Résultats antérieurs	5 014
Frais financiers	16	Stock final	7 344
		Transfert frais financiers	16
Sous total	9 343	Sous total	14 357
DEPENSES Investissement		RECETTES Investissement	
Résultats antérieurs	4 878	Reprise stock initial	8 770
Remboursement capital dette	200	Emprunt d'équilibre	3 652
Stock final	7 344		
Sous total	12 422	Sous total	12 422
TOTAL dépenses	21 765	TOTAL recettes	26 779

3 – LE BUDGET ANNEXE « TECHNOPOLE AGEN GARONNE »

Le budget annexe « Technopole Agen Garonne » a été créé en 2015 afin de retracer toutes les dépenses et les recettes relatives à cette opération au sein d'un budget spécifique. L'exercice 2020 sera marqué par :

En dépense :

- les acquisitions et frais annexes qui portent, pour la période 2017-2020, principalement sur les remboursements d'annuités de l'Agglomération d'Agen à l'EPFL. En effet, le foncier nécessaire aux premières phases d'aménagement et de commercialisation a été totalement

maîtrisé à l'amiable (1 seule expropriation). L'exercice 2020 intègre des rétrocessions complémentaires notamment de biens bâtis rendues nécessaires par la commercialisation.

- les dépenses afférentes aux fouilles archéologiques impactant les lots en cours de cession et en amont des chantiers privés et la fin du règlement des tranches de travaux livrées en 2018 et en mars 2019 (tranche 3 desservant les lots au sud d'ULOG).

En recette :

- après les premières cessions constatées en 2018, l'ouverture à l'exploitation d'ULOG en février 2019 et les cessions de terrains opérées en 2019 (BEPCO et GEODIS), de nouvelles ventes sont prévues (CHABRIER, JE CHANGE, IGS, ACMG/AGRALIS, SO MONTAGE). Ces premières implantations, la mise en service du 2ème échangeur autoroutier Ouest d'Agen (enquête publique et DUP en cours), la fin de commercialisation d'AGROPOLE 3 et la dynamique positive portée par l'Agglomération d'Agen et ses partenaires (CCIT, Agence régionale de Développement Economique, l'association Agen Garonne Entreprises, véritables réseaux de chefs d'entreprises experts et les clusters du territoire) doivent permettre de conserver ce rythme de commercialisation.

- une subvention de 81K€ de la DRAC Aquitaine pour le financement des fouilles sur l'emprise FAURAT.

Grâce au produit rapporté par les cessions, l'emprunt prévisionnel qu'il est nécessaire d'inscrire pour équilibrer le budget s'élève à 3,9M€. Si cet emprunt prévisionnel devait être réalisé dans sa totalité, il porterait l'encours de dette sur ce budget à 28 167K€ au 31/12/2020.

Dépenses	BP 2020
ACQUISITIONS	484 522,00
ETUDES	555 633,00
TRAVAUX	2 327 983,00
FRAIS FINANCIERS (y compris portage EPFL)	343 424,24
FRAIS DIVERS	401 398,00
TOTAL	4 112 960,24
Recettes	BP 2020
CESSIONS DE TERRAIN	1 317 340,00
SUBVENTION FOUILLES FAURAT	81 055,00
REVENUS DES IMMEUBLES	18 000,00
TOTAL	1 416 395,00

TAG BP 2020 (en K€)

DEPENSES Fonctionnement		RECETTES fonctionnement	
Reprise stock initial	24 210	Vente terrains	1 317
Acquisitions Travaux et études	3 770	Produits divers	99
Frais financiers	343	Stock final	28 167
Résultats antérieurs	1 260		
Sous total	29 583	Sous total	29 583
DEPENSES Investissement		RECETTES Investissement	
Remboursement capital	1 193	Reprise stock initial	24 210
Stock final	28 167	Résultats antérieurs	1 277
		Emprunt d'équilibre	3 873
Sous total	29 360	Sous total	29 360
TOTAL dépenses	58 943	TOTAL recettes	58 943

4 – BUDGET ANNEXE « INCUBATEUR PEPINIÈRE D'ENTREPRISES »

Afin de permettre un suivi spécifique de ce projet, un budget annexe spécifique a été créé en 2018.

L'acquisition de l'emprise foncière a été réalisée en 2018 et 2019 a vu principalement le lancement des premières études technique et de la maîtrise d'œuvre qui se poursuit sur 2020. Ce budget s'équilibre grâce à un emprunt prévisionnel de 240K€.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2020
FRAIS BANCAIRES	500,00
INTERETS	3 416,37
ICNE	-58,96
TOTAL	3 857,41
RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2020
SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET PRINCIPAL	3 857,41
TOTAL	3 857,41

DEPENSES INVESTISSEMENT	REPORTS	BP 2020	TOTAL
EMPRUNTS ANNUITE	0,00	25 966,68	25 966,68
AMO PEPINIÈRE TAG	153 747,00	51 250,00	204 997,00
ETUDE GEOTCHNIQUE	0,00	5 500,00	5 500,00
MISSION MOE	118 988,82	9 041,18	128 030,00
TOTAL	272 735,82	91 757,86	364 493,68
RECETTES INVESTISSEMENT	REPORTS	BP 2020	TOTAL
EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	124 333,81	124 333,81
EMPRUNT D'EQUILIBRE	0,00	240 159,87	240 159,87
TOTAL	0,00	364 493,68	364 493,68

5 - BUDGET ANNEXE « EAU »

Ce budget est issu de l'intégration de l'ancien budget annexe de la DSP eau (B04) dans le budget annexe de la régie eau (B05). Il couvre désormais le contrat unique de DSP de l'eau en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019 sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération d'Agén.

DSP Eau (05)

Ratios

(En K€)	CA 2019	BP 2020
Recettes réelles de fonctionnement hors exceptionnel	3 395	2 819
- Dépenses réelles de fonctionnement hors exceptionnel	1 186	886
= EPARGNE DE GESTION	2 209	1 933
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	65,1%	68,6%
- Frais financiers	302	156
= EPARGNE BRUTE	1 907	1 777
TAUX D'EPARGNE BRUTE	56,2%	63,0%
MONTANT PPI NET	4 543	3 822
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	12 036	13 037
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	6,3 ans	7,3 ans

Les dépenses de fonctionnement 2020 sont en diminution par rapport à l'exercice 2019 fortement grevé par 435K€ de dépenses qui n'avaient pu être prises en charge en 2018 (2^{ème} semestre d'achat d'eau à Eau 47 et de reversement à l'Agence de l'Eau de la taxe contre la pollution).

Les recettes, quant à elles, continuent de diminuer sous l'effet de la baisse du prix de l'eau décidée afin d'harmoniser ce dernier sur l'ensemble des communes membres dans le cadre de la nouvelle DSP. Cette harmonisation a impliqué une réduction des parts du délégataire mais aussi de celles perçues par la collectivité.

La baisse des recettes étant toutefois plus forte que celle des dépenses et malgré l'effet amortisseur de la baisse des frais financiers (-146K€), l'épargne brute diminue (-130K€ par rapport au CA 2019).

En investissement, la fin des travaux d'extension de l'usine des eaux de Sivoizac représentent près de 60% du montant total des opérations d'investissement prévues en 2020 qui dépassent les 10M€ (reports 2019 inclus). Ces prévisions comportent également la poursuite du plan de renforcement des canalisations structurantes du territoire ouest initié en 2019.

	BP 2020	REPORTS	TOTAL		BP 2020	REPORTS	TOTAL
EXTENSION USINE SVOIZAC	50 000,00	6 064 491,03	6 114 491,03	AGEN REPRISES GENIE CIVIL FILTRE ROUQUET	25 700,00	3 475,00	29 175,00
RENFORCEMENT CANALISATION STRUCTURANTES TERRITOIRE OUEST	694 999,75	8 372,25	703 372,00	DOSSIERS REGLEMENTAIRES AGENCE DE L'EAU	25 000,00	0,00	25 000,00
LE PASSAGE ETANCHEITE GANET	350 000,00	0,00	350 000,00	CLOTURES DIVERS SITES	25 000,00	0,00	25 000,00
MISE EN PLACE STATIONS D'ALERTE	310 000,00	0,00	310 000,00	LAYRAC REPRISE RESERVOIR GOULENS	25 000,00	0,00	25 000,00
AGEN OZONEUR LA CAPELETTE	300 000,00	0,00	300 000,00	AGEN CONSTRUCTION RESEAUX DIVERS	0,00	24 854,58	24 854,58
AGEN BETONS RESERVOIR CRUZEL	250 000,00	21 140,00	271 140,00	AGEN SECURISATION ALIMENTATION HOPITAL	0,00	24 173,47	24 173,47
STE COLOMBE RESERVOIR ET REPRISE	250 000,00	0,00	250 000,00	ST HILAIRE REFECTION CHATEAU D'EAU	0,00	16 371,00	16 371,00
ASTAFFORT ST JEAN	235 000,00	3 080,00	238 080,00	SERIGNAC NOUVELLE USINE PRODUCTION	15 000,00	787,60	15 787,60
STE COLOMBE DEVOIEMENT 2ème ECHANGEUR	199 550,00	9 504,00	209 054,00	SERIGNAC TERRAIN NOUVELLE USINE	15 000,00	0,00	15 000,00
FOULAYRONNES AVENUE DU CAOULET	166 667,23	14 649,77	181 317,00	FOULAYRONNES EXTENSION ROUTE DE RIDOUNEL	14 100,00	0,00	14 100,00
PROVISION POUR RENOUVELLEMENT DIVERS RESAUX	140 000,00	1 617,32	141 617,32	DEGAZAGE PVC (PURGE CVM)	10 000,00	0,00	10 000,00
AGEN ETANCHEITE RESERVOIR CARMES	125 000,00	9 671,00	134 671,00	ST CAPRAIS DE LERM REPRISE RESERVOIR	0,00	9 375,10	9 375,10
STE COLOMBE RENOUVELLEMENT/DEVOIEMENT PERRAS	125 000,00	0,00	125 000,00	PONT DU CASSE NAUDIAUDUBERT	0,00	8 746,50	8 746,50
REFECTION FILTRES CHARBONS USINES	100 000,00	0,00	100 000,00	PONT DU CASSE EXTENSION CARLA BAS	0,00	6 409,00	6 409,00
AGEN RUE MARCEAU	85 000,00	0,00	85 000,00	ETUDES	5 000,00	0,00	5 000,00
LAYRAC CAUSSINES	1 000,50	63 594,50	64 595,00	LE PASSAGE LA GRANDE BORDE	0,00	3 831,90	3 831,90
LAYRAC DEVOIEMENT RANDé	53 100,00	0,00	53 100,00	LA PLUME DEVOIEMENT RD931 ROUTE DE CONDOM	0,00	2 677,15	2 677,15
CASTELCULIER RENFORCEMENT ABORDS RD813	0,00	51 754,30	51 754,30	COLAYRAC BORDENEUVE	0,00	2 371,46	2 371,46
PONT DU CASSE POMPES REPRISES LALANDE	50 000,00	1 736,00	51 736,00	TRAVAUX BRANCHEMENT AEP	0,00	2 335,81	2 335,81
ASTAFFORT RENOUVELLEMENT AVENUE DE LA PLATEFORME	50 000,00	0,00	50 000,00	ESTILLAC DOUBLEMENT DU BUSCON	0,00	1 717,93	1 717,93
LAYRAC RENOUVELLEMENT GARE	50 000,00	0,00	50 000,00	COLAYRAC ST CIRQ REFECTION LE BEDAT	0,00	1 599,01	1 599,01
AMO CHATEAU D'EAU	0,00	44 493,00	44 493,00	ST HILAIRE RENOUVELLEMENT MAURIGNAC	0,00	1 413,85	1 413,85
DEBIMETRES COMMUNES	44 066,00	0,00	44 066,00	FOULAYRONNES RENOUVELLEMENT SEGNAS	0,00	1 413,85	1 413,85
LA PLUME DEVOIEMENT PLAICHAC	42 500,00	0,00	42 500,00	AGEN RENOUVELLEMENT RUE DU JOURDAIN	0,00	1 336,80	1 336,80
STE COLOMBE ACHAT TERRAIN RESERVOIR	40 000,00	0,00	40 000,00	LA PLUME DEVOIEMENT BRANCHEMENT	0,00	752,54	752,54
DEVOIEMENTS LIES A PC/CU	20 000,20	13 829,80	33 830,00	LAYRAC RENOUVELLEMENT AEP GOULENS	0,00	691,73	691,73
BON ENCONTRE DEVOIEMENT VIGNE DE DELBE	30 000,00	0,00	30 000,00				
				TOTAL	3 921 683,68	6 422 267,25	10 343 950,93

6 - BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Ce budget est issu de l'intégration de l'ancien budget annexe de la DSP assainissement (B06) dans le budget annexe de la régie assainissement (B07). Il couvre désormais le contrat unique de DSP de l'assainissement en vigueur au 1^{er} janvier 2019 sur l'ensemble du territoire ainsi que pour la part de régie conservée pour la gestion des stations d'épuration desservant moins de 2 000 habitants.

BUDGET DSP Assainissement (07)

(En K€)	CA 2019	BP 2020
Recettes réelles de fonctionnement hors exceptionnel	3 925	4 233
Dépenses réelles de fonctionnement hors exceptionnel	1 001	872
= EPARGNE DE GESTION	2 924	3 361
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	74,5%	79,4%
- Frais financiers	476	356
= EPARGNE BRUTE	2 448	3 005
TAUX D'EPARGNE BRUTE	62,4%	71,0%
MONTANT PPI NET	7 681	4 174
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	23 502	24 573
CAPACITE DE DESENETTEMENT	9,6 ans	8,2 ans

Si le prix de l'eau potable diminue globalement avec la nouvelle DSP, le prix moyen de l'assainissement, lui, augmente provoquant la progression des recettes de ce budget (+308K€). Dans le même temps, les dépenses diminuent elles aussi (-129K€). Le taux d'épargne brute progresse en conséquence de près de 560K€ par rapport au CA 2019.

Le budget d'investissement 2020 s'élève à près de 7,4M€ (BP + reports) et comportent de nombreuses opérations qui sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

	BP 2020	REPORTS	TOTAL		BP 2020	REPORTS	TOTAL
AGEN AVENUE JEAN JAURES, RUES BAJON ET FAVAL	800 000,00	0,00	800 000,00	BON ENCONTRE IMPASSE DELBUGUET	0,00	26 207,67	26 207,67
ST HILAIRE COLLECTIF LUSIGNAN GRAND	346 001,00	1 360,64	347 361,64	TRAVAUX DIVERS SECURISATION PR	25 000,00	0,00	25 000,00
SERIGNAC ADAPTAION STEP	300 000,00	0,00	300 000,00	ST HILAIRE AUTOMATISATION EXTRACTION BOUES	25 000,00	0,00	25 000,00
STE COLOMBE REFECTION STEP DU BOURG	300 000,00	0,00	300 000,00	COLAY RAC REPRISE RESEAUX ZIFAC	0,00	23 463,70	23 463,70
AUBIAC NOUVELLE STEP	275 000,50	14 337,50	289 338,00	DIVERS POMPES	20 000,00	0,00	20 000,00
AGEN RUE FERDINAND DAVID	0,00	278 083,50	278 083,50	BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT	20 000,00	0,00	20 000,00
BRAX EXTENSION CHEMIN ESTAGNE	260 000,00	0,00	260 000,00	ACQUISITION VEHICULE UTILITAIRE	20 000,00	0,00	20 000,00
ST PIERRE DE CLAIRAC LOTISSEMENT POUGET	0,00	258 102,86	258 102,86	CAUDECOSTE MESURES POLLUTIONS	20 000,00	0,00	20 000,00
LAPLUME CHANGEMENT DES 2 PR	218 540,00	36 287,00	254 827,00	CAUDECOSTE REPRISES SUR STEP BOURG	20 000,00	0,00	20 000,00
LAPLUME ADAPTAION DE LA STEP	250 000,00	0,00	250 000,00	LE PASSAGE LA GRANDE BORDE	0,00	19 759,74	19 759,74
STE COLOMBE RACCORDEMENT GOULARD	26 789,93	173 558,07	200 348,00	LAFOX EXTENSION RESEAU CENTRE BOURG	0,00	17 245,39	17 245,39
COLAY RAC REPRISE RESEAU BERGERONNETTE	200 000,00	0,00	200 000,00	BOE REPRISE VOIRIE ACCES STEP	15 000,00	0,00	15 000,00
CONSTRUCTION RESEAUX DIVERS	169 999,75	27 436,25	197 436,00	AGEN RUE JULES CELS	0,00	13 766,75	13 766,75
FOULAYRONNES DEVOIEMENT RESEAU ZOLA	0,00	163 348,50	163 348,50	SUIVI QUALITE COURS D'EAU AVANT TRAVAUX	9 000,50	4 393,50	13 394,00
AGEN BOULEVARD PELLETAN / RUE FLEURUS	0,00	155 627,19	155 627,19	CAUDECOSTE ITV ET FUMEEES	0,00	11 121,50	11 121,50
STE COLOMBE EXTENSION GRANFONDS	150 000,00	0,00	150 000,00	ACQUISITION PETIT MATERIEL	10 000,00	0,00	10 000,00
LE PASSAGE MISE EN SEPARATIF ST SAENS	120 000,00	0,00	120 000,00	ASTAFFORT A ACCESSIBILITE PR BORDENEUVE	10 000,00	0,00	10 000,00
LE PASSAGE RENOUVELLEMENT RUE FRATERNITE	98 000,00	3 152,00	101 152,00	ASTAFFORT ITV ET FUMEEES	10 000,00	0,00	10 000,00
ST SIXTE TRAITEMENT POUSSE SORTIE STEP	100 000,00	0,00	100 000,00	ETUDES DIAGNOSTICS RESEAUX DIVERS	8 000,00	0,00	8 000,00
PROVISION TRAVAUX REPARATION URGENTS	50 000,40	23 539,60	73 540,00	MATERIEL INSPECTION CAMERA	8 000,00	0,00	8 000,00
PONT DU CASSE RENOUVELLEMENT PR DES MOULINS	0,00	70 791,79	70 791,79	AGEN SEPARATIF RUE VAUCANSON	0,00	6 133,48	6 133,48
FOULAYRONNES RENOUVELLEMENT PR BATAILLE	0,00	68 590,45	68 590,45	PONT DU CASSE REPARATION DIVERSES INFILTRATIONS	5 000,00	0,00	5 000,00
LE PASSAGE MISE EN SEPARATIF P LOTI	65 000,00	0,00	65 000,00	LAYRAC BOURG GOULENS	0,00	3 836,76	3 836,76
ACQUISITION LOGICIEL GMAO	48 800,00	1 200,00	50 000,00	PONT DU CASSE RENOUVELLEMENT BOULEVARD DUMAS	0,00	3 475,32	3 475,32
CAUDECOSTE EXTENSION BEAUJARDIN	50 000,00	0,00	50 000,00	DIVERS STEPS	0,00	2 221,64	2 221,64
PONT DU CASSE RENOUVELLEMENT VAL MAURY	50 000,00	0,00	50 000,00	FOULAYRONNES GRANDE MURAILLE	0,00	934,97	934,97
AUBIAC REPRISES DIVERSES SUR PR	50 000,00	0,00	50 000,00	STE COLOMBE RESEAU RD296 TAG	0,00	539,00	539,00
TEST ETANCHETE PASSAGE CAMERA	19 999,86	23 531,14	43 531,00	TVX DIVERS AMENAGEMENT	0,00	400,00	400,00
AGEN SEPARATIF RUE JULES VERNES	0,00	40 469,05	40 469,05	MOIRAX EXTENSION CV 4	0,00	110,00	110,00
CHEMIN D'ACCES STEPS	30 000,00	0,00	30 000,00	TOTAL	5 927 725,96	1 501 654,96	7 429 380,92
ESTILLAC STEP AGROPOLE	0,00	28 630,00	28 630,00				

7 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Dépenses de fonctionnement en K€	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Contrôles périodiques	65	68	200
Personnel	72	44	42
Reversement aide réhabilitation ANC	0	0	0
Frais divers	14	4	16
Total	151	116	258

Recettes de fonctionnement en K€	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Résultats antérieurs	360	360	349
Redevances	117	69	117
Enquêtes ventes	6	12	7
Aide réhabilitation ANC	0	0	0
Subvention Agence de l'eau	40	30	30
Total	523	471	503
recettes - dépenses	372	355	245

Le budget SPANC est géré en régie pour toutes les communes membres de l'Agglomération d'Agen.

La mission principale assurée dans le cadre de ce budget est le contrôle de la conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

En 2020, comme les années précédentes, les recettes prévisionnelles sont supérieures aux dépenses prévisionnelles.

8 - BUDGET ANNEXE « PRESTATIONS DE VOIRIE »

Le CGCT impose aux EPCI qui effectuent des prestations pour le compte des communes membres sur des compétences communales la création d'un budget annexe de type M4.

L'Agglomération intervient pour le compte des communes qui le souhaitent sur l'entretien des voiries communales au travers de conventions de prestation de services.

Les dépenses sont imputées au budget principal (personnel, matériel, fournitures) et refacturées au budget annexe « prestations de voirie » au travers d'un mouvement inter budget. La recette versée par les communes pour ces prestations est comptabilisée sur le budget annexe.

Ce budget comporte donc une recette et une dépense de fonctionnement d'un montant équivalent soit 100K€ pour 2020.

9 - BUDGET ANNEXE « MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL »

A la suite du retrait du Conseil départemental du Syndicat mixte du MIN, ce dernier a été dissout au 31/12/2018. Afin de pérenniser ce marché, et au titre de sa compétence économique, l'AA a accepté d'en reprendre seule la gestion au 1^{er} janvier 2019.

A cet effet, il a été nécessaire de créer un nouveau budget annexe.

En 2020, ce dernier retrace, en dépenses de fonctionnement :

- les taxes foncières liées à ce site (taxes payées en propre ou remboursées à la SATAR),
- les frais financiers relatifs aux emprunts contractés par le Syndicat à l'époque puisque l'AA a récupéré tout l'actif et le passif du Syndicat,
- l'étude de déclassement,
- l'indemnité de résiliation due à Val d'Agen.

En recette, on comptabilise la redevance photovoltaïque et la subvention d'équilibre en provenance du budget principal qui s'élève, pour 2020, à 497K€ contre 411K€ versés en 2019.

Au regard de la participation que versait l'AA au Syndicat (107K€ au titre de 2017 et 127K€ au titre de 2018, toutes deux versées sur l'exercice 2018 à la suite d'un appel à cotisation 2017 du Syndicat très tardif), la tendance haussière de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de l'Agglomération d'Agen à ce budget se poursuit en lien direct avec le retrait des anciens actionnaires de l'ancien Syndicat Mixte.

En investissement, outre les annuités en capital des emprunts récupérés (couvertes par le virement dégagé de la section de fonctionnement), il est prévu la poursuite des études techniques et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage engagées en 2019 qui doivent permettre d'évaluer les travaux à réaliser pour le développement de cet équipement datant de 1964. Il est également inscrit les crédits nécessaires à la réalisation d'un relevé topographique, d'un diagnostic sur les toitures avec la réalisation de certains travaux d'urgence, et la réfection de la voirie de l'entrée Sud du site.

L'ensemble de ces dépenses obligent à prévoir un emprunt d'équilibre de 424K€.

Dépenses d'investissement	BP 2020
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	184 610,73
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	91 824,22
ETUDES	6 000,00
AMO + MOE SOLOGEMIN	256 000,00
DIAG TOITURE/TRAVAUX TOITURES	127 000,00
REFECTION VOIRIE	38 000,00
TOTAL	703 434,95
Recettes d'investissement	BP 2020
RESERVES	184 610,73
EMPRUNT D'EQUILIBRE	423 990,34
AMORTISSEMENTS	3 009,66
VIREMENT EN PROVENANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	91 824,22
TOTAL	703 434,95
Dépenses de fonctionnement	BP 2020
ETUDES DECLASSEMENT MIN	25 000,00
REMBOURSEMENT TAXES FONCIERES	52 346,00
TAXES FONCIERES	288 000,00
INTERETS EMPRUNTS	8 121,50
ICNE	-1 032,90
INDEMNITE RESILIATION VAL D'AGEN	60 000,00
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	3 009,66
VIREMENT VERS LA SECTION D'INVESTISSEMENT	91 824,22
TOTAL	527 268,48
Recettes de fonctionnement	BP 2020
REDEVANCE PHOTOVOLTAIQUE	30 174,77
SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL	497 093,71
TOTAL	527 268,48

Vu l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
après en avoir délibéré à a majorité des votants
[59 POUR et 7 ABSTENTIONS]
DECIDE

1°/ D'APPROUVER l'équilibre général des Budgets Primitifs 2020 des budgets suivants :

- Budget principal (B01)
- Budgets des zones d'activités économiques (B03)
- Budget Eau (B05)
- Budget Assainissement (B07)
- Budget Assainissement Non Collectif (SPANC – B08)
- Budget transport urbains (B09)
- Budget prestations de voiries (B10)
- Budget Technopole Agen Garonne (B11)
- Budget Pépinière d'entreprises (B14)
- Budget MIN (B15)

2°/ D'AUTORISER le Président à prendre tout acte en exécution de ces budgets primitifs

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de
deux mois à compter des formalités de publication et de
transmission en Préfecture

Affichage le 05 / 08 / 2020

Télétransmission le 05 / 08 / 2020

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président

Jean DIONIS du SEJOUR

